



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 10/2025**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet :**

**Crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025.**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE

de et à

1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 14 al. 1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'année civile 2025.

### 1. Préambule

L'élaboration du budget de fonctionnement 2026 a mis en évidence de nombreuses évolutions de charges salariales en particulier dans les UAPE, ainsi que des changements dans le plan comptable entre les budgets 2025 et 2026. Cette situation a engendré de nombreuses questions de la Commission des finances (CoFin) entre août et septembre.

Afin d'avoir une vision très claire sur les évolutions salariales et éventuellement déceler des erreurs à la fois dans le budget 2025 et dans le projet de budget 2026 avec le changement de plan comptable MCH1 et MCH2, le Comité de direction a décidé de retirer le budget 2026 de l'ordre du jour du Conseil intercommunal de septembre et de donner mandat à une société externe d'audit pour mettre en lumière tous les paramètres.

Une rencontre a eu lieu le 15 septembre 2025 entre la société Peak Advisory, le Président du CoDir, le responsable des finances du CoDir et deux membres de l'administration de l'ASIPE afin de définir les objectifs et la méthodologie. L'analyse a nécessité un mois de travail avec une importante contribution du personnel de l'ASIPE pour fournir tous les documents, explications, etc.

Un rapport intermédiaire a été présenté en séance du CoDir le 13 octobre avec les conclusions suivantes :

- a. La masse salariale du projet de budget 2026 est conforme aux comptes 2024 en tenant compte des évolutions des besoins dans les UAPE ou la création de nouveaux postes ;
- b. Il n'y a pas d'erreur significative dans les estimations de charges salariales au budget 2025 et au projet de budget 2026 ;
- c. La masse salariale du budget 2025 est sous-estimée en comparaison des comptes 2024 et des projections de bouclage 2025 ;
- d. Il y a quelques petites erreurs sans conséquence financière, comme par exemple des salaires totalement subventionnés qui ne figurent pas dans le budget 2025.

De nombreux problèmes ont été identifiés par l'administration de l'ASIPE et indiqués en août 2025 à la CoFin.

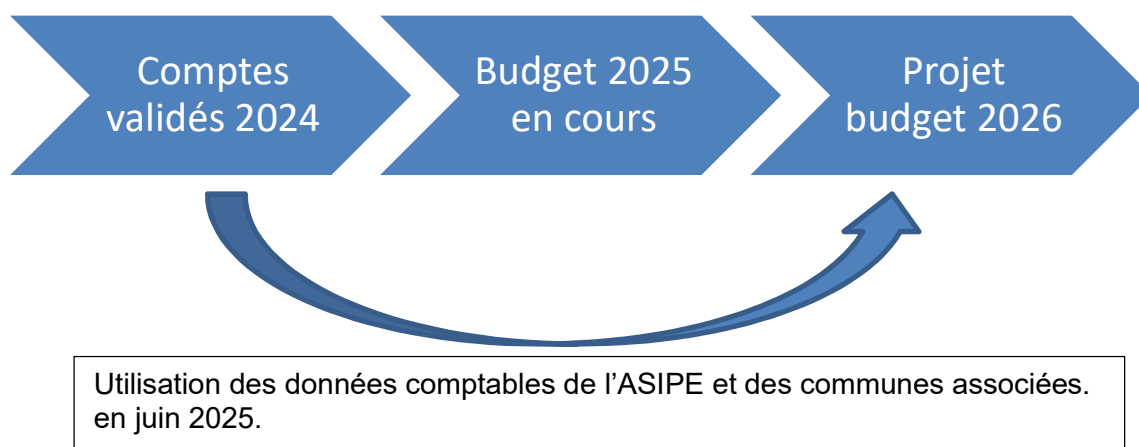
Premièrement, le passage à MCH2 avec le budget 2025. Méthodologiquement, notre boursière a participé à un groupe de travail pour élaborer un plan comptable en partant d'un plan théorique

(fourni par le Canton) et adapté aux besoins de l'ensemble des associations scolaires intercommunales. En raison notamment des limites des moyens, le plan comptable n'a pas été vérifié si les besoins intrinsèques de l'ASIPE figuraient bien dans le nouveau plan. Ce n'est que durant l'utilisation des comptes 2025 en cours d'année, qu'il a été constaté qu'il manquait des lignes budgétaires pour véritablement atteindre l'objectif de transparence des coûts, ainsi que la répartition des coûts supplémentifs sur l'ensemble des prestations de l'ASIPE, comme par exemple le travail de la responsable RH.

Pour rappel, il est indispensable que les méthodes soient pérennes dans le temps afin d'éviter de fausser des tendances. Mais comme indiqué à plusieurs reprises auprès des commissions, il faudra probablement deux années comptables bouclées pour avoir un plan comptable parfaitement stable. Malgré cela, il n'est pas impossible que le Canton demande à l'ASIPE des modifications du plan pour des raisons de contrôle comptable par les services de l'Etat. Celles-ci devront juste être bien expliquées dans les préavis.

Pour rappel, les dernières communes vaudoises passeront à MCH2 avec le budget 2027, ce qui engendrera encore très probablement des modifications demandées par le Canton avec le recul suite à cet exercice de taille.

Deuxièmement, le directeur de l'ASIPE, qui établit le budget et compile les données des établissements scolaires, des UAPE, des bibliothèques, etc, se base souvent sur les derniers comptes clôturés, qui sont les plus stables pour identifier des coûts sur le budget suivant.



Si la méthode est robuste, à l'avenir il sera nécessaire de tenir compte du budget en cours et des tendances malgré la difficulté de n'avoir que cinq mois de recul. Un travail plus important pourrait être demandé à notre boursière pour effectuer une mise en comptabilité et une clôture partielle, alors que durant cette période, elle est très chargée par le bouclage comptable de l'année précédente. Ceci sera dès lors étudié en détail à l'avenir.

Troisièmement, lorsque la directrice générale des UAPE effectue son budget 2026 en mai 2025, il lui manque la tendance de deux rentrées scolaires (août 2025 et août 2026) pour vraiment identifier les charges nécessaires en lien avec les besoins des familles.

Quatrièmement, il existe un taux d'absentéisme qui est non négligeable dans les UAPE. Le personnel absent doit impérativement être remplacé afin de pouvoir délivrer la prestation, respectivement accueillir les enfants, et ainsi respecter le cadre de référence de l'EIAP. La grande majorité des cas d'absence sont de courte durée (moins de 14 jours), sans aucune compensation financière par

l'assurance perte de gain maladie ; les coûts de remplacement sont donc à la charge de l'ASIPE. Ceci engendre des heures supplémentaires qui doivent être payées afin d'éviter des reports de charges trop importantes dans le temps.

Cinquièmement, lorsqu'une UAPE accueille un enfant à besoins particuliers, une demande financière (AILA) est faite à l'Etat de Vaud pour financer un poste d'encadrement supplémentaire comme le prévoit les bases légales. Le Canton ne finance bien souvent que 75% du poste supplémentaire, le solde étant à la charge de l'ASIPE. Ceci est très difficile à budgéter, car il est impossible de connaître à l'avance les enfants qui arriveront à l'UAPE dans ce contexte.

Sixièmement, en raison du manque de recul, il est envisagé par Peak Advisory, qu'il y ait des problèmes de paramétrage entre les logiciels Abacus salaires et Abacus finances, ce qui engendre des ventilations comptables erronés, sans incidence sur le total des charges. Le bouclage comptable 2025 permettra de stabiliser ceci.

Avec ces différentes explications, il ressort que quatre UAPE ont des charges salariales sous-estimées dans le budget 2025. Cette situation nécessite une demande de crédit complémentaire de compétence du Conseil intercommunal.

Septièmement, les outils à disposition pour la gestion du personnel ne sont définitivement plus adaptés. Les tableaux Excel ont été développés en 2015 au moment où l'ASIPE ne comptait que six collaborateurs. Aujourd'hui, avec plus de huitante personnes, il est indispensable de faire évoluer « l'administration des ressources humaines » en « gestion des ressources humaines », raison pour laquelle une solution informatique a été mise au budget 2026 par le CoDir.

## **2. Eléments du crédit complémentaire du budget 2025**

L'audit financier a mis en évidence quatre dépassements prévisibles supérieurs à 50'000 CHF. C'est un montant total de 345'298 CHF qui pourrait venir à manquer dans le budget 2025. Il s'agit des UAPE et bibliothèque suivantes :

- 1) Croc' Bonheur : 89'676 CHF
- 2) Croc' Banquise : 59'885 CHF
- 3) Le P'tit Bosset : 70'999 CHF
- 4) Croc' Odile : 78'943 CHF
- 5) *Bibliothèque mixte de Valbroye : 45'795 CHF.*

Après un échange entre Madame la Préfète du District et le CoDir, il a été décidé que le plus simple et efficace est de demander au Conseil intercommunal l'autorisation de porter ces montants au budget 2025 afin de compenser les différences.

Néanmoins aucune demande financière complémentaire ne sera faite aux neuf communes. En effet, cette masse salariale est d'une part soumise aux subventions de la FAJE (environ 25%) et d'autre part, il faudra attendre le bouclage des salaires d'ici à février 2026 pour identifier clairement les revenus que l'ASIPE pourra encaisser au travers de la Caisse de compensation, des assurances sociales et de l'assurance perte de gain maladie.

Cet exercice d'analyse durant deux mois et demi, a occupé le personnel de l'ASIPE pour 288 heures, ce qui représente 1,6 EPT.

Un projet est en cours par le directeur de l'ASIPE pour effectuer des changements afin de préparer l'ASIPE à faire face aux besoins et aux réalités financières, politiques et normatives.

Pour le Comité de direction, il est essentiel de travailler en toute transparence et dans la plus grande objectivité, gain de confiance et de stabilité.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu	le préavis n° 10 / 2025 du Comité de direction de l'ASIPE
Oùï	le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

**Article 1** d'approuver le crédit complémentaire d'un montant total de 345'298 CHF au budget de fonctionnement 2025 tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 27 octobre 2025.

### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : rapport Peak Advisory du 31 octobre 2025.

**Lexique :**

AILA – Aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour

ANF – Affichage numérique frontale (nouvelle génération)

CAD – Chauffage à distance

EIAP – Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire

PPLS – Psychologue, psychomotricien et logopédiste en milieu scolaire

PA – Patrimoine administratif

TBI – Tableau interactif (ancienne génération)

UAPE – Unité d'accueil pour écoliers

RAC – Classe de raccordement au secondaire

RAS – Rien à signaler.